

*Le tarif postal*

**M. Fraser:** Monsieur le président, je répondrai au député que toutes ces questions font certainement l'objet d'une étude approfondie. Je comprends beaucoup mieux les problèmes que la concurrence entre le secteur public et le secteur privé cause au service postal qu'à l'époque où j'ai été nommé ministre des Postes. Je suis à examiner un bon nombre des questions, de fait probablement toutes les questions que le député a soulevées.

**M. Blais:** Monsieur le président, j'aimerais poursuivre à peu près dans la même veine. Quand j'avais le privilège d'occuper le poste actuel du ministre, les Postes avaient mis sur pied un projet pilote pour le courrier préférentiel en vue d'empêcher autant que possible les services de messagers du secteur privé de nous enlever nos clients les plus payants. Nous avions à ce moment-là demandé à certains ministères de l'État de participer au projet pilote et d'avoir recours au nouveau service de courrier préférentiel pour accélérer la mise en œuvre du programme. Le ministre pourrait-il nous dire si le ministère des Postes est en mesure de se prévaloir de l'expérience qu'il a acquise dans l'exécution de projets-témoins, pour mettre en œuvre un programme national?

● (1700)

**M. Fraser:** Monsieur le président, nous avons instauré un programme prioritaire qui découle justement de l'étude que le député a mentionnée.

**M. Benjamin:** Monsieur le président, j'aurais une question à poser au ministre à propos de l'emplacement des boîtes aux lettres. Deux ou trois de mes collègues ont déjà soulevé cette question.

Au lieu de disposer ces boîtes strictement en tenant compte des distances, le ministère des Postes ne pourrait-il pas procéder selon une approche plus sociologique ou encore en tenant compte de la composition de la population. Par exemple, à Regina, dans trois ou quatre quartiers de la ville, près des trois-quarts des habitants sont des personnes âgées qui doivent parcourir de longues distances pour poster leurs lettres. Il serait plus rationnel de disposer un plus grand nombre de boîtes dans des secteurs comme ceux-là et d'en mettre un peu moins dans les quartiers où les revenus sont élevés.

**M. Fraser:** Monsieur le président, je comprends bien le point de vue du député. Il doit savoir que j'ai ordonné, dans la ville de Winnipeg, qu'un certain nombre de boîtes aux lettres soient replacées à certains endroits pour répondre justement à ce problème.

**Le président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) invoque le Règlement.

**M. Nickerson:** Monsieur le président, peut-être pourriez-vous m'expliquer une chose. Je croyais que nous étions censés étudier l'article 1<sup>er</sup> du bill C-11. Cet article est bien précis. Il porte sur certains décrets du conseil. Nulle part je ne vois qu'il est question de boîtes aux lettres ou de tout autre sujet abordé par certains députés. Pouvez-vous nous dire s'il n'y a pas lieu de s'en tenir uniquement à l'objet précis de l'article?

[M. Peters.]

**Le président:** La coutume veut qu'à l'étape du comité plénier, nous abordions l'ensemble du projet de loi au moment d'étudier l'article 1. Bien sûr, il faut se limiter à des questions touchant aux Postes ou au sujet examiné. Le député voudra admettre qu'il n'est pas facile à la présidence de sans cesse rappeler à l'ordre les députés. Parce qu'alors nous perdrons la moitié de notre temps dans des échanges entre la présidence et le député qui parlerait peut-être plus longtemps pour essayer de prouver comment ses boîtes à lettres se rapportent au bill. Nous avons obtenu les meilleurs résultats au cours des années en permettant une certaine latitude et une discussion générale du bill.

**M. Blais:** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre. Elle a trait au courrier par express ou, comme il le dit, au courrier prioritaire. Ce service dépendait aussi des négociations continues avec les principaux syndicats concernant l'établissement de ce programme. Si je me souviens bien, on avait obtenu beaucoup de collaboration de l'Union des facteurs et cette collaboration a été très fructueuse. Le Syndicat des postiers du Canada a-t-il lui aussi offert sa collaboration pour assurer la réussite du programme?

**M. Fraser:** Monsieur le président, je ne suis pas au courant, cet après-midi, d'aucune difficulté particulière avec aucun des syndicats du ministère des Postes à cet égard.

**M. Blais:** Monsieur le président, l'honorable député, également en répondant à une question du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), offrait son appui à ses hauts fonctionnaires, ou du moins c'est ainsi que j'ai interprété sa réponse. Je m'en réjouis. Cela est bien nécessaire parce que je pense que tout le personnel du ministère des Postes, y compris les administrateurs, a besoin de l'appui du ministre.

Je lui demande s'il reconnaît qu'après avoir dit que le ministère des Postes avait subi une transformation et commencé à repartir sur le bon pied il y a environ deux ans, il n'a pas cru devoir ajouter que c'était aussi une période à laquelle les deux personnes mentionnées par le député de Nickel Belt ont été embauchées dans leurs postes actuels.

**M. Fraser:** Monsieur le président, je suis certain que le député ne voudrait pas se lancer dans une question ayant trait à des individus au ministère des Postes, qu'ils fassent partie des syndicats ou de la direction. A l'instar du député, qui a de l'expérience dans ce domaine, j'estime que le ministre des Postes a le devoir de défendre ses employés, qu'ils fassent partie des cadres ou des syndiqués, à moins que, pour des raisons précises, il faille appliquer des mesures disciplinaires ou autres.

**M. Rose:** Monsieur le président, j'estime que le ministre des Postes ne saurait en ce moment adopter une autre attitude, si on lui demande de porter un jugement sur certains de ses fonctionnaires en public, que de se porter à leur défense. Quoi qu'il puisse dire ou penser en privé, le ministre doit toujours défendre son ministère quand il parle publiquement. Il est toutefois à espérer que le ministre vérifiera de près s'il n'y aurait pas un ménage à faire au sein de la haute direction et des équipes de négociation du ministère des Postes.